



## QUESTIONNAIRE

# Risques Industriels

## PME - PMI

### MULTIRISQUE INDUSTRIELLE



#### COURTIER

**Nom du Cabinet :**

Code MS Amlin :

Nom de l'interlocuteur :

E-mail :

Téléphone :

N° ORIAS :

**Êtes-vous tenant de cette affaire ?**    Oui    Non

Si oui, depuis combien de temps ?

Affaire nouvelle      Nouveau site sur contrat n°

Date d'effet souhaitée au :

Date d'échéance souhaitée au :

Fractionnement :    Annuel    Semestriel

**Quelles sont les raisons qui vous ont conduits à nous présenter cette affaire ?**

Prospect à étudier :    Oui    Non

Police résiliée :    Oui    Non

Si OUI, pourquoi ?

A quelle date :

**Date****Cachet du courtier**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

En remplissant et en signant ce document, vous (le Proposant) n'êtes pas tenu de contracter l'assurance, mais si un contrat d'assurance est établi, les renseignements indiqués dans le présent questionnaire serviront de base à son établissement et seront considérés comme en faisant partie intégrante. Les informations fournies permettent d'exprimer vos exigences, vos besoins et les circonstances qui sont de nature à faire apprécier à l'assureur les risques qu'il prend en charge au titre du questionnaire prévu à l'article L113-2 alinéa 2° du code des assurances. Ces déclarations serviront de base à l'émission d'un éventuel contrat et en feront partie intégrante.

L'absence de réponse à une question équivaut à une réponse négative. Toutefois, si la question ne concerne pas le risque pour lequel une assurance est recherchée merci d'indiquer N/A (non applicable) en face de cette même question.

### Avis relatif à la protection des données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé des données destiné à adresser une proposition de souscription d'un contrat d'assurance au proposant par l'intermédiaire de son courtier. Pour l'exercice des droits inhérents à l'application du Règlement relatif à la Protection des Données, le Délégué à la Protection des Données de MS Amlin (Data Protection Officer) peut être contacté par email à [dataprotectionofficer@msamlin.com](mailto:dataprotectionofficer@msamlin.com) ou par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données (The Data Protection Officer) MS Amlin Corporate Services - The Leadenhall Building - 122 Leadenhall Street - Londres EC3V 4AG - Royaume-Uni. Pour plus de détails, consulter notre notice d'informations RGDP sur [www.msamlin.com/en/site-services/data-privacy-notice/avis-dela-protection-des-donnees-des-clients.html](http://www.msamlin.com/en/site-services/data-privacy-notice/avis-dela-protection-des-donnees-des-clients.html).

## PROPOSANT

### Raison Sociale (Personne Morale) ou Nom et Prénom (Personne Physique) :

Enseigne (nom commercial) :

Forme juridique :

Date de création

Maison mère / Groupe :

Adresse :

Code Postal

Localité :

Téléphone

Site web :

E-mail :

N° Siret :

Code APE/NAF :

**Qualité du proposant :** Propriétaire Locataire total Locataire partiel (fournir activités des autres occupants)

**Nombre de site :**

**Quel est l'assureur actuel ?**

**Quelles sont les conditions actuelles :**

- De prime
- De franchise
- De garanties

**Procédure collective en cours :** Oui Non

## ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

**Description des activités :**

# CAPITAUX / GARANTIES EN EUROS

\* cocher les biens et garanties souhaités dans la case « Garanti/Exclu » et indiquer les valeurs totales en EUROS dans la case « Montant ».

**S'IL EST INDIQUÉ « GARANTI » SANS VALEUR, LES CHOIX STANDARDS SERONT AUTOMATIQUEMENT RETENUS**

DOMMAGES AUX BIENS			
CAPITAUX	GARANTI /EXCLU*	MONTANTS	FRANCHISES
Bâtiments en <b>valeur vétusté déduite</b>	G / E		€
Bâtiments en <b>valeur à neuf</b>	G / E		€
Bâtiments en assurance pour le compte du propriétaire <b>VAN ou VD</b>	G / E		€
Bâtiment en valeur vénale	G / E		€
Risques locatifs	G / E		€
Risques locatifs supplémentaires	G / E		€
Matériel – mobilier – agencements en <b>VAN ou VD</b>	G / E		€
Marchandises	G / E		€
Marchandises en tous lieux	G / E		€
Marchandises en cours de transport ou en transit	G / E		€
Marchandises en flottant sur l'ensemble des sites	G / E		€
Marchandises en révisable (taux d'appel de prime :     %)	G / E		€
Contenu (matériel et marchandises confondus) <i>Responsabilité locative « matériel et mobilier »</i>	G / E		€
Biens mobiliers chez les tiers	G / E		€
Recours de voisins, des tiers et des locataires	G / E		€
Responsabilité du locataire d'ouvrage ou du dépositaire	G / E		€
Frais et Pertes (honoraires d'expert, frais de démolition, frais de déblais, frais de décontamination, frais de remise en conformité, honoraires des bureaux d'étude et divers, privation de jouissance, perte de loyers, prime Dommages ouvrages, prime Tous risques chantiers, frais de clôture et de gardiennage provisoire, remboursement des intérêts d'emprunts, frais de sauvetage et de sauvegarde, frais de retraitement de l'eau, frais de déplacement et de remplacement, frais de recherche de fuites de canalisation).	G / E		€
Supports non informatiques d'information, modèles, dessins, archives, documents techniques et microfilms non informatiques si non inclus dans « Frais et Pertes »	G / E		€
Frais de démolition, de déblais et de décontamination si non inclus dans « Frais et Pertes »	G / E		€
Frais de remise en conformité si non inclus dans « Frais et Pertes »	G / E		€
Honoraires de bureaux d'étude et divers si non inclus dans « Frais et Pertes »	G / E		€
Pertes de loyers – Perte d'usage – Complément de loyers si non inclus dans « frais et pertes »	G / E		€
Pertes financières pour l'aménagement et l'embellissement si non inclus dans « Frais et Pertes »	G / E		€
Pertes d'annuités / redevances dues aux organismes de crédit-bail	G / E		€
Pertes indirectes forfaitaires	G / E		€
Pertes indirectes sur justificatifs	G / E		€
Assurance automatique	G / E		€
<b>Sous limite</b> : Choc de véhicule terrestre, mouvements populaires, émeutes, actes de sabotage, actes de vandalisme, dégâts des eaux	G / E		€
<b>Sous limite</b> : Dégâts des eaux et autres liquides, gel, fuites de sprinklers et rupture de canalisation	G / E		€
Extensions aux :			
• Refoulement ou engorgement des égouts			€
• Frais de recherche de fuites			€
• Dommages causés par le gel aux installations hydrauliques de chauffage et climatisation			€
Dommages aux appareils électriques	G / E		€

## DOMMAGES AUX BIENS

CAPITAUX	GARANTI /EXCLU*	MONTANTS	FRANCHISES
Bris de machine, de matériel informatique et bureautique :		€	
Valeur du parc machine si déclaré ou 1 <sup>er</sup> risque	G / E	€	€
Extensions :	G / E	€	€
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages aux matériels d'exploitation situés dans l'établissement assuré</li> <li>• Frais de reconstitution des informations et frais d'adaptation des logiciels d'application</li> <li>• Frais supplémentaires d'exploitation</li> <li>• Matériels informatiques portables</li> </ul>			
Bris de glace	G / E	€	€
Vol et détériorations immobilières (contenu et frais de clôture et de gardiennage)	G / E	€	€
• <b>Sous limite</b> : Vol de matériels à l'extérieur des locaux	G / E	€	€
• <b>Sous limite</b> : Vol d'espèces et valeurs en caisse et/ou tiroirs caisses	G / E	€	€
• <b>Sous limite</b> : Espèces et valeurs en coffres	G / E	€	€
• <b>Sous limite</b> : Transports de fonds	G / E	€	€
Détériorations Immobilières consécutives à un vol ou à une tentative de vol (souscrites sans garantie vol)	G / E	€	€
Pertes de marchandises en stockage sous température	G / E	€	€
Effondrement	G / E	€	€
Coulage / Pertes de liquides ou mélange accidentel de produits	G / E	€	€
Evènements naturels (hors catastrophes naturelles)	G / E	€	€
Autres dommages non dénommés	G / E	€	€
Structures légères	G / E	€	€
Investissements automatiques et assurance éventuelle	G / E	€	€

## PERTES FINANCIÈRES

CAPITAUX	GARANTI /EXCLU*	MONTANTS	FRANCHISES
Pertes d'exploitation	G / E	€	3 jours ouvrés
Période d'indemnisation ..... mois			
Ajustabilité		20 %	
Après dommages aux appareils électriques	G / E	Montant : _____ €	
Période d'indemnisation ..... mois		ou Limite combinée RD/PE	€
Après bris de machine, de matériel informatique et bureautique	G / E	Montant : _____ €	
Période d'indemnisation ..... mois		ou Limite combinée RD/PE	€
Après pertes de marchandises en stockage sous température dirigée	G / E	Montant : _____ €	
		ou Limite combinée RD/PE	€
Frais supplémentaires additionnels	G / E	€	
Carence de fournisseurs et/ou de clients	G / E	€	
Période d'indemnisation ..... jours			
Carence de services	G / E	€	
Période d'indemnisation ..... jours			
Carence interne et interdépendance	G / E	€	
Décision administrative	G / E	€	
Interdiction d'accès / Impossibilité d'accès	G / E	€	
Période d'indemnisation ..... jours			
Pénalités de retard	G / E	€	
Frais supplémentaires d'exploitation sans Pertes d'Exploitation	G / E	€	
Valeur vénale du fonds de commerce	G / E	€	
Honoraires d'expert	G / E	€	

## RESPONSABILITÉ CIVILE PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE

Si la Garantie est souhaitée, elle concerne tous les événements ci-dessous sans modification possible	GARANTI /EXCLU	MONTANTS (Frais de défense inclus)	FRANCHISES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont : • Faute inexcusable/maladies professionnelles • Dommages matériels et immatériels consécutifs • Dommages immatériels non consécutifs • Dommages résultat d'atteinte à l'environnement accidentelle (hors sites soumis à autorisation ou enregistrement)	G / E	7 500 000 € par sinistre  1 000 000 €/année d'assurance 1 000 000 € par sinistre 200 000 € par sinistre 750 000 € par année d'assurance	Néant 1 500 € 1 500 € 1 500 €
Garantie Protection juridique (Recours et défense pénale)		30 000 € par sinistre	Seuil d'intervention 1 500 €

## ANTÉCÉDENTS

### Sinistralité sur les cinq dernières années

DATE DU SINISTRE	TYPE DE SINISTRE	MONTANT (indemnisé ou réserves)

### Informations diverses

**INFORMATIONS PAR SITE**

<b>Adresse du risque</b>	Adresse :			
	Code Postal	Localité :		
Activité du risque				
Matériels (principales machines)				
Marchandises (principales marchandises présentes)				
	Surface.....m <sup>2</sup>			
	Ossature			
	Murs extérieurs			
	Charpente			
	Couverture	Panneaux photovoltaïques	Oui	Non
	Isolation	Oui	Non	Type d'isolation : Mousse PU Minérale
	Aménagements intérieurs			
	En cas d'occupation partielle	Type de séparation entre les cellules :		
Niveaux Maxi		Planchers		
Type de Chauffage :				
• Descriptif du générateur / équipé d'extinction ponctuelle ? détection ? avec asservissement ? / local séparé / Construction / situation				
Méthode de stockage :				
• Hauteur de stockage maxi				
• Ilotage ? si oui préciser				
• Stockage à plus de 10 mètres des bâtiments ?				
Engins de manutentions				
• Type d'énergie				
• Local de charge isolé et ventilé				
Usage de liquides inflammables :				
• Nature, quantité, situation, rétention				
Environnement proche :				
• Voisinage / distance				
Autres informations				

**INFORMATIONS PAR SITE**

**Protections incendies**

Fournir rapports, certificats ou attester de la conformité APSAD.

Extincteurs		Nombre / Certificat (Q4)	/
RIA		Nombre / Certificat (Q5)	/
Pour les RIA, si non-conforme APSAD R5, merci de nous fournir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tests de pression des eaux en statique et en dynamique</li> <li>• Plan d'implantation des RIA</li> </ul>			
Existe-t-il un contrat d'entretien annuel ?      Oui      Non			
Sprinkler		Si oui, partiel ou total	/
		Certificat (Q1) /conforme	
Electricité vérifiée		Certificat (Q18) /conforme	/
Contrôle thermographique		Certificat (Q19) /conforme	/
Détection automatique d'incendie		Certificat (Q7) /conforme	/
Sapeurs-pompiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distance :</li> <li>• Temps d'intervention :</li> </ul>			
Ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>• poteaux incendie (si oui nombre) ?</li> <li>• réserves d'eau ?</li> </ul>			
Formation du personnel au maniement des moyens des extincteurs / RIA			
Gardiennage			
Chargé de sécurité CNPP			
Fréquence de nettoyage des locaux			
Interdiction de fumer respectée et affichée			
Autres protections :			

**Protections anti-intrusions**

Plots anti-béliers		Oui	Non
Gardiennage		Oui	Non
Rondes contrôlées		Oui	Non
Salariés munis de boîtiers d'alerte		Oui	Non
Détection intrusion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volumétrique</li> <li>• Périmétrique Infra-rouge</li> <li>• Alarme</li> <li>• Télésurveillance reliée</li> </ul>			
A qui ? : <input type="checkbox"/> personnel <input type="checkbox"/> en cascade <input type="checkbox"/> centrale de télésurveillance			
Conforme R81			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention</li> <li>• Toit protégé</li> </ul>			
Site entièrement clôturé			
Préciser le type de clôture : .....			
Barrières périphériques infra-rouge			
Eclairages extérieurs			
Contrôle des entrées			
Horaires ouvertures			
Fermetures			
Autres			

**En remplissant et signant ce document, vous n'êtes pas tenu de contracter l'assurance (Art. L.112-2 du Code des Assurances), mais si une police définitive est établie, les renseignements indiqués dans le présent questionnaire serviront de base à l'établissement du contrat et seront considérés comme en faisant partie intégrante.**

Je soussigné(e), certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir de base au contrat à intervenir, qu'elles aient été écrites par moi ou par un tiers, sont sincères, exactes et véritables. Je déclare être informé(e) que « toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fausse, est soumise, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances » susceptibles d'être appliquées par l'Assureur dans l'appréciation du risque.

Fait à

Le

Nom

Fonction

## Signature et cachet du Proposant

### DOCUMENTS À FOURNIR

Afin de nous permettre d'étudier votre dossier dans les plus brefs délais, merci de joindre les documents suivants :

- Rapport de visite complet accompagné (si location) du bail commercial
- Plan des bâtiments / photos intérieures et extérieures / tout document complémentaire

**TOUTES INFORMATIONS DÉTAILLÉES QUI N'AURAIENT PU TROUVER PLACE DANS LES ESPACES LAISSÉS LIBRES SONT A FOURNIR EN ANNEXE AU PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

### DISPOSITIONS DIVERSES

#### Code des Assurances

#### SANCTIONS APPLICABLES :

##### Article L.113-8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'Article L. 132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Les dispositions du second alinéa du présent article ne sont pas applicables aux assurances sur la vie.

##### Article L.113-9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'Assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit, soit de maintenir le contrat moyennant une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de prime payée pour le temps où l'Assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.